les réunions publiques ou privées auxquelles assistent des membres du Parlement.

Après Grenoble, les villes de Lespare et de Bordeaux nous fournissent, aujourd'hui, un échantillon de ces débats, dans lesquels nous voyons en contradiction deux députés de gauche de la Gironde et non pas des moins importants, M. Raynal, et M. Fernand Faure. Le premier se prononce pour la dissolution, tandis que le second croit qu'elle peut être évitée.

Ici, depuis quarante-huit heures que les membres du Parlement recommencent à revenir au Palais-Bourbon, des contradictions semblables sont fréquentes entre députés de gauche, et elles ne paraissent pas de nature à faire les affaires de la concentration. Aussi le *Siècle* propose-t-il le compromis que voici, lequel, s'il venait à prévaloir, aurait cet avantage de faire la concentration et de permettre à la Chambre d'achever le cours de sa carrière au grand avantage des affaires du pays.

Dresser un programme d'affaires, basé sur la déclaration ministérielle et sur le programme Delmas-Siegfried ; que si, néanmoins, les radicaux voulaient y comprendre certaines questions pour lesquelles ils ont pris des engagements vis-à-vis de leurs électeurs, comme la séparation de l'Eglise et de l'Etat par exemple, qu'ils fassent trancher le conflit par un vote de la Chambre. « On se comptera, chacun sera dégagé vis-à-vis des électeurs, le terrain sera déblayé et peut-être alors pourra-t-on travailler en commun et sans récriminations à préparer de bonnes élections par de sages réformes. »

Le *Siècle* espère-t-il sérieusement que sa proposition aboutira ? Ce n'est pas probable ! Voilà, si j'ai bonne mémoire, la dixième fois, au moins, qu'elle est produite depuis deux ans et jamais elle n'a été suivie d'effet, les radicaux ayant toujours mis pour condition à cette faveur de faire la concentration, que ce seraient les modérés qui s'assimileraient leur programme et non eux qui s'assimileraient le programme des modérés.

Il en sera de même encore cette fois, ce qui n'empêchera pas de la recommencer dans trois mois et même après, tant les gauches ont peur au fond de la dissolution, jusqu'à ce que le pays l'impose par ses manifestations, ce qui ne tardera guère à voir la façon dont grossit chaque jour le courant actuel.

L'on s'occupe également, d'autre part, dans les groupes, du sort réservé à l'interpellation de M. de Lamarzelle, sur les agissements du Conseil municipal de Paris. Le sentiment presque unanime est que le gouvernement, bien que le besoin de cette interpellation se fasse encore plus sentir aujourd'hui qu'il y a trois semaines, va faire tous ses efforts pour l'empêcher d'aboutir, et vous savez qu'il ne s'y est déjà pas épargné. Malheureusement, il a toute chance de réussir, la concentration, et par suite les idées d'apaisement sont exploitées pour écarter le conflit avec la municipalité parisienne, d'ici au mois de mai prochain, date des élections municipales.

En dehors des sujets de conversation entre députés, dont je viens de vous parler, nos honorables se sont préoccupés de la nomination du bureau qui aura lieu demain, mais surtout de l'affaire Wilson.

En ce qui concerne l'élection du bureau, ce sont toujours les renseignements que je vous ai transmis la semaine dernière qui tiennent la corde. Cependant, il convient de constater que, dans sa réunion d'aujourd'hui, l'Union des Gauches, quoiqu'elle fat en petit nombre, s'est prononcée pour la réélection sans changement du bureau de la dernière session.

Quant à M. Wilson, on démentait le bruit répandu qu'il avait quitté Paris, et l'on ajoutait qu'il était en permanence dans le cabinet du juge d'instruction qui voulait terminer son affaire aujourd'hui.

Où en est l'incident de Florence? Est il vrai que sur l'initiative du roi Humbert, nous obtiendrons la satisfaction que voici : Le déplacement du juge de paix, auteur de la violation du consulat français? Même réduite à ces proportions ridicules, la satisfaction n'est rien moins que certaine. Plusieurs journaux italiens, la *Tribuna* notamment, annoncent que le Conseil du contentieux diplomatique, présidé par M. Crispi en personne, aurait décidé que le juge de paix, tout au plus coupable d'un peu de précipitation, aurait tenu une conduite parfaitement légale. D'où la conclusion que l'Italie ne doit à la France aucune espèce de satisfaction.

Que ce soit la première ou la seconde version qui soit exacte, peu importe, car la différence n'est pas grande. Aussi est-ce affaire à M. Fourcens, qui passe pour tenir d'une main ferme le drapeau de la République, à décider s'il y a lieu d'être satisfait. En attendant, je dois le prévenir que l'opinion publique ne l'est guère.

Les nouvelles relatives aux dispositions pacifiques ou belliqueuses de la Russie et des deux empires du centre sont plus que jamais contradictoires. Les dépêches de Saint-Pétersbourg annoncent que le gouvernement congédie, parmi ses régiments de cavalerie, d'artillerie (et d'infanterie dans quelques jours), que toutes les réserves de l'armée active, et non pas la première classe seulement, vont être sous peu, appelées sous les armes, afin de s'exercer au maniement du nouveau fusil. Cette mesure nécessitant d'assez fortes dépenses, il devra en être donné connaissance aux Parlements des deux parties de la monarchie. On assure que le dépôt des projets relatifs à cet objet sera fait, dès la rentrée des assemblées législatives de Pesth et de Vienne.

Je ne me charge pas, bien entendu, de concilier ces contradictions qui suffiraient, au besoin pour accuser une fois de plus le trouble de la situation. Les journaux allemands prétendent, au surplus, que le czar est travailler par deux influences rivales, celle de M. de Giers pacifique et celle de l'impératrice belliqueuse.

Ils attribuent à M. de Bismarck le mot suivant à leurs yeux significatif : « Le tout, aujourd'hui plus que jamais, est d'être prêt. »

Enfin, les feuilles de Vienne, pour démontrer que le prince Ferdinand ne doit guère compter, au fond, sur l'appui de l'Autriche, racontent que ce prince ayant envoyé à l'Empereur François-Joseph, à l'occasion du 1er de l'an, une carte portant ces mots : Ferdinand, prince de Bulgarie; l'Empereur lui fit remettre, en échange, une carte portant cette adresse : Au prince Ferdinand de Saxe Cobourg.

Mais sont-ce bien-là des symptômes indiquant que l'Autriche et la Russie vont se faire la guerre? Quoiqu'il en soit, c'est en grande partie là-dessus qu'une bonne fraction de la presse austro-allemande échafaude ses prévisions.

Le défaut d'affaires est la principale cause de la faiblesse, dont a témoigné aujourd'hui la Bourse. Les causes de cette faiblesse doivent être attribuées : 1° à la maladie de l'empereur Guillaume ; 2° à la satisfaction donnée par le gouvernement italien à la France, au sujet de l'incident de Florence, satisfaction trouvée dérisoire. Les bourses étrangères sont d'ailleurs calmes. Le 3 0/0 clôture à 81.27, en baisse de 15 centimes.

LA LOI MILITAIRE

(Discours prononcé par M. THELLIER DE PONCHEVILLE, député du Nord, à la séance solennelle de clôture du congrès catholique de Lille.)

(Suite Voir le *Journal de Roubaix* du 10 janvier.)

Mais précisons les obligations que la loi impose aux membres du clergé et aux futurs membres du clergé, qui se trouvent atteints les uns et les autres.

Aux termes de la loi, tout Français, sauf bien entendu les nombreuses exceptions que je vous signalais tantôt, doit trois ans de services dans l'armée active, six ans dans la réserve de l'armée active, six ans dans l'armée territoriale, cinq ans dans la réserve de l'armée territoriale.

Donc au total vingt années. Et pour ne rien négliger, ajoutons que la loi permet d'accorder des sursis aux élèves des établissements industriels ou agricoles, aux jeunes gens qui font leurs études et notamment aux élèves ecclésiastiques. On peut ainsi pendant, deux, trois, quatre années, obtenir des sursis, mais cela ne fait que retarder le paiement de la dette sans diminuer en rien le nombre d'années que l'on doit passer sous les drapeaux, et le projet ajoute d'ailleurs que pendant le cours du sursis les jeunes gens auxquels il est accordé peuvent être astreints à des appels d'une durée totale de quatre mois.

Donc le séminariste sera obligé à faire le service militaire pendant trois ans, soit de 20 à 23 ans, soit s'il sollicite des sursis et s'il les obtient tous, — de 24 à 27 ans.

En sorte que, quelle que soit l'hypothèse dans laquelle on se place, ses études vont forcément être interrompues, et avant qu'il arrive à la prêtrise il aura passé trois années à la caserne.

Il ne m'appartient pas, Messieurs, je n'ai pour cela ni autorité ni compétence, de vous indiquer les périls qu'une pareille situation peut créer; on a dit d'abord, et avec raison, que la préparation intellectuelle du jeune séminariste se ressentira singulièrement de cette résidence de trois années à la caserne, qui viendra ainsi se placer au milieu ou vers la fin de ses études ; qu'il sera difficile pour le jeune théologien de conserver pendant ces trois années la disposition de l'esprit vers les sciences élevées qui lui sont indispensables ; et qu'il y aura enfin une brusque rupture, une lacune profonde entre ses études antérieures et celles qui suivront le service militaire.

Un écrivain distingué — et celui-là non plus n'est pas un clérical — un rédacteur du *Journal des Débats*, écrivait à propos de cette loi militaire : « Dans cette saison qui sépare l'enfance de la virilité comme la fleur de la récolte, chaque génération sera tout entière arrachée au sol où elle jetait ses racines. On la replantera, il est vrai, trois ans après ; on verra alors combien garderont assez de sève pour rattacher leur existence nouvelle à l'ancienne, et dans cette armée funeste à elle-même, combien de penseurs, de savants, d'ouvriers, d'hommes enfin auront été tués par le soldat.

Eh bien, ce que l'on a dit des étudiants en général, on peut le dire à plus forte raison pour le prêtre, pour l'étudiant en théologie. Mais là n'est pas le plus grand péril, il y en a de bien plus grands, et que l'on a signalés avec une grande éloquence : ceux qui peuvent surgir au point de vue de la vocation.

C'est là, messieurs, un côté de la question qui est délicat, périlleux, sur lequel il peut être difficile, dans une assemblée comme celle-ci, d'insister autant qu'il le faudrait.

Ou dit que la caserne est une école de discipline et d'honneur ; je n'y veux nullement contredire. Mais enfin la caserne et tout ce qui l'entoure, est-ce aussi une école pour ces vertus délicates et réservées qui doivent être l'apanage du *sacerdoce* ? Est-il possible, est-il facile tout au moins, pour le jeune lévite, d'y traîner sa robe sans couture sans la déchirer aux ronces du chemin ? (Applaudissements). Je pose la question et je passe, convaincu que vous m'avez compris.

Mais enfin, supposons que le jeune homme, que ce jeune cœur, ardent peut-être, ne se soit pas laissé effleurer par les atteintes du vice grossier. Est-ce qu'il lui sera facile, au milieu de la vie bruyante et agitée de la caserne, au milieu de l'entraînement des camarades, de maintenir en lui ce recueillement de l'âme, cette élévation de la pensée qui monte vers Dieu pour se maintenir en sa présence?

Et, — je demande pardon aux évêques et aux prêtres qui m'écoutent de vous parler de ces choses sacrées, mais enfin tous nous pouvons le deviner — lui sera-t-il possible de conserver ces dispositions de l'âme, du cœur et de l'intelligence, nécessaires pour former le prêtre? On l'a dit d'une façon poétique et bien vraie : le prêtre est un homme placé à mi-chemin du ciel et de la terre ; c'est un intermédiaire entre l'homme et Dieu ? (Vifs applaudissements).

Sans doute, Messieurs, nous avons connu des officiers, des généraux qui étaient des saints, et qui étaient tout à la fois des soldats éprouvés et des hommes d'une rare et grande vertu. Mais ne l'oublions pas : c'étaient des hommes faits, dont l'intelligence était arrivée à son complet développement, mûris dans la pratique du sacrifice, dont le cœur et la volonté avaient été trempés dans les rudes batailles de la vie. Oui, mais ici il s'agira de tout jeunes gens dont l'intelligence, le cœur et la volonté sont délicats sans doute, mais peut-être plus délicats que fermes.

Il y en a qui s'affaisseront en face des difficultés qu'ils auront à rencontrer, il y en aura un grand nombre, je veux le croire, avec la grâce de Dieu surtout, mais enfin, combien tomberont en chemin ? Vous savez, Messieurs, je n'ai plus à le signaler ici, quel immense péril ce serait si l'Eglise de France manquait de prêtres. Une bouche éloquente l'a dit assez haut, je n'y reviendrai pas. Alors que quelques vocations seulement se perdraient à la caserne, ce serait une témérité de les y exposer. Et qui sait si ceux qui résisteront ne seront pas l'exception ?

On l'a dit avec raison, on n'a pas le droit de compter sur des exceptions quand il s'agit d'assurer le service religieux d'un peuple qui compte plus de trente millions de catholiques. (Applaudissements.)

Ah ! messieurs, il s'est trouvé dans la Chambre un homme honnête qui s'est séparé de son parti ; il a proposé d'astreindre les élèves séminaristes à un service tout particulier, de les préparer seulement au service des ambulances qu'ils auraient à remplir en temps de guerre.

C'était là incontestablement donner satisfaction à ceux qui voulaient astreindre les séminaristes à un service militaire, et d'autre part c'était sauvegarder les convictions de ceux dont la conscience redoutait de voir les vocations religieuses atteintes dans leur source. Voilà pourquoi aussi cette proposition ne pouvait être acceptée. Les hommes honnêtes, les hommes de bonne volonté qui avaient cru naïvement qu'il y avait là une solution de la difficulté, éprouvèrent une déception bien rude : quatre cents mains se levèrent contre leur proposition, quatre cents de leurs amis leur dirent : « Arrière ! vous êtes des naïfs ! Vous pensez marcher avec nous, mais vous vous trompez, car vous n'exécutez pas les ordres que la Franc-Maçonnerie vous a donnés ! Arrière! Nous ne voulons pas de vos timidités ! (Applaudissements.)

Et maintenant, Messieurs, je suppose le séminariste sorti de la caserne après trois ans de service actif. Le voilà prêtre, curé ou vicaire. A t-il fini son service militaire? Non pas; il passe dans la réserve de l'armée active, puis dans la territoriale, et il sera soumis alors, en dehors de toute mobilisation, à trois appels, tantôt de vingt-huit jours, tantôt de quinze jours.

C'est-à-dire que le prêtre, le curé, le vicaire, devra dépouiller sa soutane, revêtir l'uniforme, et revenir faire son service sac au dos et fusil sur l'épaule. Je n'ai pas besoin de vous indiquer ce qu'il y a d'étrange dans cette situation du prêtre recevant de la gendarmerie l'ordre de rejoindre son régiment dans cette situation du curé ou du vicaire obligé d'aller informer la gendarmerie toutes les fois qu'il changera de résidence ou qu'il fera une absence d'un mois au moins. Mais le voilà à la caserne, le voilà installé à la Chambrée.

Je n'ai pas besoin de vous esquisser ce tableau, Messieurs, je n'ai pas besoin de vous montrer ce prêtre au milieu de compagnons plus ou moins délicats, plus ou moins bien élevés, qui rarement résisteront à la tentation de plaisanter celui qu'ils appellent « le curé » et de doubler, en son honneur, la dose de gros sel qui épice si souvent les propos de la chambrée. Je n'ai pas besoin de vous le montrer assujetti aux corvées, faisant les exercices d'assouplissement ou le maniement d'armes, obéissant, sous les yeux de ses voisins, de ses ouailles, à la parole brutale d'un caporal ou d'un sergent. Ce serait grotesque si ce n'était pas odieux !

Jadis, Messieurs, vous avez pu voir une de ces lithographies sentimentalement naïves qui représentaient « le curé patriote. » C'était au temps de la garde nationale, on le voyait, le bon curé, le fusil sur l'épaule, qui montait bravement la garde après vêpres, en lisant son bréviaire. Alors on lui laissait sa soutane et son bréviaire, et on ne l'envoyait pas à la caserne ! (Rires et longs applaudissements.)

Mais ce n'est pas tout. Voilà la guerre qui éclate. Le prêtre est appelé sous les drapeaux. Ah! que la paroisse soit déserte, que les sacrements ne puissent plus être administrés, que les fidèles soient privés de tout secours religieux, peu importe! Le curé n'a pas quarante ans, il faut qu'il rejoigne le régiment. — Que dis-je, Messieurs? ce sera peut-être un évêque; l'hypothèse n'est pas impossible. Eh bien! il abandonnera son diocèse. En revanche, les employés des contributions indirectes, les employés de l'octroi, les employés de la mairie, pourront rester dans leurs foyers en attendant des ordres ultérieurs; on considère que le prêtre est moins utile que ces fonctionnaires, et pendant qu'il resteront, il partira. Et pourquoi? Est-ce pour aslater les blessés et les mourants sur le champ de bataille, pour exercer son ministère de charité ? Non, il partira pour prendre le fusil et faire le coup de feu; lui, ministre de paix et de concorde, le voilà devenu une unité dans les rangs, condamné à donner la mort!

Messieurs, je crois qu'il n'est pas nécessaire d'examiner longtemps cette situation pour se convaincre qu'elle est absolument insupportable et inacceptable. (Applaudissements.)

Mais, Messieurs, dans aucun pays de l'Europe nous ne voyons le clergé réduit à une obligation semblable!

Je ne parle même pas des pays catholiques, de l'Espagne, du Portugal, de l'Autriche-Hongrie, où le service obligatoire existe, mais où les ministres du culte en sont dispensés ; mais de la Prusse, où la loi les assujettit bien nominalement au service militaire, mais où jamais les membres du clergé, ni les élèves des séminaires, ne sont appelés, parce qu'on a toujours soin de les reconnaître impropres au service militaire.

Quant à l'Italie, — je ne l'ai pas nommée parmi les pays catholiques, c'est peut-être une omission vous apprécierez, — elle a, elle aussi, posé dans la loi le principe du service obligatoire pour les séminaristes, et un publiciste éminent Bonghi, en réclamait ces jours-ci l'abrogation; mais comment la loi elle-même applique-t-elle ce principe ? Elle accorde aux séminaristes un sursis jusqu'après leur prêtrise ; alors ils sont incorporés nominalement dans une compagnie sanitaire, c'est-à-dire qu'ils ne sont chargés que du service des ambulances et des infirmeries. Et quant à ceux qui se destinent aux missions, elle les dispense entièrement de tout service. C'est qu'en effet le missionnaire est le plus précieux serviteur de la patrie, dont il n'oublie jamais de faire flotter le drapeau, à côté du drapeau sacré de la croix. (Applaudissements répétés.) (*La fin à demain.*)

REVUE DE LA PRESSE

Les tergiversations du Parquet dans l'affaire Wilson, les extrêmes ménagements dont il use à l'égard du gendre de M. J. Grévy, ont fini par irriter haut plus au point l'opinion.

Le *Soleil* écrit :

« La justice est boiteuse. Elle vient à pas lents.»

dit Hernani à don Carlos.

» Sous la République, à Paris, la magistrature épurée n'est pas seulement boiteuse.

» Elle est culde jatte.

» On peut le croire du moins, à voir son allure dans l'affaire Wilson.

» Les dossiers des affaires interlopes auxquelles le gendre de M. Grévy a été mêlé sont entre les mains de M. le juge d'instruction. Partout on trouve des indices des agissements de M. Wilson. Tout démontre que dans les faits relatifs au trafic des décorations c'est M. Wilson qui a toujours joué le rôle principal. C'est pour son compte qu'on travaillait. Les autres personnages qui ont été mêlés à ces scandales ont été des comparses ou des victimes.

» Ce sont les comparses qui sont poursuivis. M. Wilson reste libre.

» Il a été cité comme témoin, jamais comme accusé.

» Et cependant, il ressort de l'audience de vendredi dernier et des conclusions du ministère public qu'il devrait être sur le banc des prévenus, puisqu'on a été obligé de récuser son témoignage.

» Récuser son témoignage, c'était reconnaître implicitement que les actes reproches à Dubreuil, Hebert et Robaudin lui étaient imputables.

» Dans ses recherches la justice se heurte sans cesse à ce nom de Wilson. Et chaque fois qu'elle découvre la trace du personnage, elle fait un circuit et la perd. Jamais on n'a mené une enquête de cette façon. On hésite, on recule, on louvoie, on va d'atermoiements en atermoiements. On dirait que la justice a le désir de se tromper, de s'égarer elle-même. »

A ce sujet, une polémique s'est ouverte entre la *République française* et l'*Autorité* d'une part — entre *Paris* et le *Gaulois* d'autre part.

M. E. Arène, de la *République*, ayant déclaré que M. J. Grévy devait être mis hors de cause, L'*Autorité* riposte, ce matin, en ces termes :

« Dussé-je fendre le cœur, décidément trop sensible de M. Emmanuel Arène, je confesserai que les poursuites dirigées — plus ou moins sérieusement — contre Wilson ne me suffisent pas et que je serais heureux de voir la justice pénétrer dans la somptueuse caverne de la rue d'Iéna et demander quelques explications devenues indispensables au vieux monsieur que la République a eu l'honneur d'avoir pour président.

» M. Arène semble croire qu'on ait dépassé la mesure en flanquant le père Grévy à la porte sans même lui donner ses huit jours; j'estime, moi, que cette mesure est fort loin d'être coupable. Ce n'est pas le tout que d'avoir décrété tant de mesures violentes et iniques, depuis l'expulsion des religieux jusqu'à l'exil des princes, il faut encore être indemne de tout soupçon d'avoir participé aux tripotages d'un gendre, bien choisi d'ailleurs, puisqu'il est incontestablement la première des canailles de la République française.

» Il ne s'agit pas de faire la bête et de répondre: « Moi, je ne sais rien » ; c'est la réponse que font tout d'abord les criminels aux juges d'instruction, et ceux-ci l'attendent avec un doux sourire d'incrédulité sur les lèvres.

» Si j'avais le malheur d'être juge d'instruction — ce qui ajoutait pu m'arriver aussi bien qu'à d'autres, les décrets de la Providence étant impénétrables — je poserais au vénérable et éminent Grévy comme dit l'éminent et vénérable Perivier, premier président de la cour d'appel, quelques questions qui ne laisseraient pas de l'embarrasser. »

Quant au *Gaulois*, il écrit :

« Oui, nous nous sommes placés sur le terrain de la pitié en parlant de l'affaire Wilson, et nous ne le regrettons pas, parce que, quel que soit l'adversaire, lorsqu'il est à terre, nous ne le frappons plus. Nous le regrettons d'autant moins que nous répondions à M. Charles Laurent, qui demandait des poursuites contre le gendre de l'ex-président, dans l'intérêt électoral de la République.

» Aujourd'hui, le rédacteur en chef du *Paris* change ses batteries et demande des poursuites au nom de l'égalité des citoyens devant la loi. Ici, nous n'avons rien à dire. Seulement, ce souci de la justice distributive vient un peu tardivement aux républicains. Il nous souvient, entre autres déniis de justice, que le tribunal des conflits a refusé des juges à 4.000 citoyens français parce qu'ils portaient une soutane. Les républicains ne parlaient pas, alors, de l'égalité des citoyens devant la loi.»

Nous avons annoncé, ailleurs, la mort d'Auguste Maquet, le célèbre collaborateur d'Alexandre Dumas. M. Albert Delpit raconte aujourd'hui dans le *Figaro* deux bien jolies anecdotes :

« Je l'ai tendrement aimé. Depuis dix-sept ans il était aussi près de mon cœur que j'étais près du sien. Il m'a rendu tous les services, il m'a donné tous les conseils qu'un jeune disciple trouve rarement chez un vieux maître. Un soir, il apprend que je dois me battre le surlendemain avec M. G. de Borda, l'un des premiers tireurs de Paris, un parfait gentilhomme que j'avais gravement insulté. J'avais vingt-deux ans : c'est mon excuse. Le lendemain, Maquet bondit chez moi, arrivant du fond de son château de Ste-Mesme (2 heures et demie de chemin de fer s'il vous plaît !) et il me dit tranquillement :

— Avez-vous été jamais à la salle ?

— Jamais.

— Eh bien! n'y entrez pas aujourd'hui. Rien n'est si mauvais que d'essayer de se faire la main, la veille d'un duel. Allez-y le plus bravement que vous pourrez; je vous reponds du résultat.

» Je m'en tirai, grâce surtout à la courtoisie de mon adversaire, qui se contenta de me blesser légèrement quand il aurait pu me transpercer de part en part. Bien des années avant ce jour-là, il était témoin dans un duel contre M. de Villemessant, le fondateur du *Figaro*. Le client d'Auguste Maquet avait un avantage visible. Tout à coup l'adversaire de Villemessant se fend; Maquet donne un grand coup de canne entre les deux épées, et dit sévèrement à son ami :

— Le coup n'est pas correct !

» Je crois que ces deux anecdotes peignent bien tout ce qu'il y avait de chevalerie, de bravoure ardente et irréfléchie en cet homme droit et loyal comme une épée. Il a traversé notre siècle si plein de déchéances morales, la tête toujours levée, parce qu'il a eu la conscience toujours très-haute ! »

Le *Gaulois*, déjà nommé, trace un très vivant portrait de l'auteur de la *Maison du baigneur* :

« Droit comme un *I*, boutonné dans sa redingote noire, d'allure sévère et un peu professorale (il avait commencé par enseigner l'histoire au collège Charlemagne), Auguste Maquet, à soixante-quinze ans, étonnait nos jeunes confrères, quand ils rencontraient par hasard le châtelain, le grand chasseur, à quelque première représentation, pour laquelle il faisait une infidélité à son château de Sainte-Mesme, par sa tenue d'une rigidite démodée que tempérait bien vite, si l'on avait qualité pour l'aborder, la bonté de la parole et la douceur du sourire.

« Ce n'est pas hier, puisque c'est en 1852 que Nadar, dans le Panthéon auquel son nom reste attaché, et où défilent en une caravane les charges de *ses contemporains* représentant Auguste Maquet en asperge longue comme un jour sans pain. Plus il avait pris d'âge en se desséchant, plus Maquet ressemblait à l'asperge du panthéon Nadar. »

G. GLANEY.

DE CHISLEHURST A FARNBOROUGH

Londres, 9 janvier. — Les cendres de Napoléon III et du prince impérial ont été transportées de Chislehurst à Farnborough sans qu'un incident notable se soit produit.

Aucune tenture ne décorait l'église de Chislehurst, qui était enveloppée d'un épais brouillard lorsque, ce matin à huit heures, Mgr Goddard est venu y dire une messe basse pour le repos des âmes de Napoléon III et de son fils.

En face de l'autel, on avait placé le cercueil du Prince impérial et, derrière, celui de Napoléon III; tous les deux étaient recouverts d'un drapeau tricolore dans lequel on apercevait avec peine, tellement étaient nombreuses les fleurs entassées.

A ce moment, personne ne pouvait pénétrer dans l'église et ce fut seulement à onze heures que les portes furent ouvertes et que les fidèles purent s'approcher des cercueils. On vit alors M. Pietri et le marquis de Bassano s'agenouiller devant les dépouilles et déposer des couronnes.

M. le duc de Bassano, retenu par la maladie, n'avait pu accomplir le douloureux pèlerinage.

Bientôt les cercueils, enlevés par huit artilleurs furent déposés sur des caissons venus de Woolwich et le cortège se mit en route pour se rendre à la gare; sur son passage, la foule était immense, des milliers de spectateurs étaient là, très émus, qui se découvraient.

Les corps furent placés dans un wagon transformé en chapelle ardente, avec des draperies noires sur lesquelles se détachaient un grand christ d'ivoire et l'écusson impérial ; des cierges brûlaient et Mgr Goddard était là, seul, qui priait et gardait les nobles dépouilles.

Les cercueils avaient été reçus à la gare par lord Sydney.

* * *

Le train spécial qui doit nous conduire à Farnborong se met en marche à onze heures quarante et n'arrive qu'à une heure ; c'est qu'il a fallu faire à Waterloo une halte de quelques minutes pour recevoir de nombreuses couronnes, témoignages de fidélité déposés là par les notabilites du parti impérialiste.

C'est par un soleil étincelant que nous entrons à Farnborough. Le cortège se referme pour gagner le mausolée. A la crypte, nous voyons le prince Lucien Bonaparte, le marquis de Bassano, Mme Arcos, la marquise de Bassano ; sir Edward Wood représente la reine Victoria. La reine et la princesse Béatrice ont chacune envoyé deux bouquets magnifiques.

L'office des Morts est dit par un Prémontré.

Les corps sont déposés dans deux sarcophages identiques en granit d'Ecosse sur lesquels on lit les inscriptions suivantes :

NAPOLÉON III
R. I. P.

Et :

NAPOLÉON
EUGÈNE LOUIS-JEAN-JOSEPH
PRINCE IMPÉRIAL
NÉ A PARIS LE 16 MARS 1856
TUÉ A L'ENNEMI AU ZOULOULAND
(AFRIQUE AUSTRALIE)
LE 1er JUIN 1879
DÉPOSÉ DANS L'ÉGLISE CATHOLIQUE
SAINTE-MARIE DE CHISLEHURST
LE 12 JUILLET 1879
R. I. P.

Sur le mur, une tablette de marbre rouge porte une inscription semblable. En bas, on peut lire les noms des personnes qui ont souscrit pour le monument.

L'impératrice est calme, mais très abattue.

Demain, après la messe, les sarcophages seront mis sous scellés.

L. J.

UN TRONE VACANT

Le trône d'Angleterre est devenu vacant. Cela vous étonne, cher lecteur, mais c'est comme nous avons l'honneur de vous le dire. Le révérend Charles Stirling, recteur anglican de la paroisse de New-Molden, a écrit à sir Henry Ponsonby, secrétaire des commandements de la reine, pour se plaindre de certains actes de Sa Majesté. Les chefs d'accusation étaient au nombre de quatre; les voici : 1° la reine a assisté, dans l'église catholique de Menton, à la cérémonie de la bénédiction des rameaux; 2° elle a été vue dans la chapelle catholique de Weybridge; 3° elle a demandé au Pape la permission de visiter la Grande Chartreuse ; 4° elle a rendu visite au collège de Beaumont, près de Windsor, tenu par les Pères Jésuites.

M. Stirling, n'ayant pas été satisfait des explications polies, mais légèrement dédaigneuses, que sir H. Ponsonby avait cru devoir lui donner, a prononcé purement et simplement contre sa souveraine une sentence de déposition. En voici le texte : « Attendu qu'un grand nombre des sujets protestants de Sa Majesté sont convaincus que, par suite du renouvellement de la communion avec le siège de Rome, le Trône, en vertu des dispositions de l'Acte de succession, est devenu vacant, j'ai cru devoir livrer cette correspondance à la presse.» C'est raide, n'est-ce pas ? Mais un pasteur écossais a trouvé le moyen de faire mieux encore.

Le Révérend J. Primmer, faisant allusion à la mission du duc de Norfolk, s'est exprimé dans un sermon en ces termes choisis : « Le Pape est le plus grand tyran de la terre ; et le langage dont s'est servi le duc de Norfolk, parlant au nom de Sa Majesté, montre qu'elle fait peu de cas du serment du couronnement, de l'Acte de succession et de la constitution de ce royaume protestant.

En courant toute l'année avec les prêtres papistes, les moines, les religieuses, les évêques et les cardinaux ; en rentrant aujourd'hui en communion avec le siège de Rome, la reine s'est virtuellement exclue elle-même de la possession de la couronne et du gouvernement du pays. *Ses sujets sont déliés de leur serment de fidélité.* Triste fin de l'année du jubilé ! » — Il y a déjà pas mal de pensionnaires dans les hospices d'aliénés de la Grande-Bretagne ; il faut espérer néanmoins qu'on trouvera encore de la place pour MM. Stirling et Primmer, car ce serait leur faire trop d'honneur que de les prendre au sérieux et de les poursuivre pour langage séditieux.

NOUVELLES DU JOUR

Le monument de Napoléon III à Farnborough

Londres, 9 janvier. — Aujourd'hui, a eu lieu la translation des restes de Napoléon III et ceux du prince impérial, de la chapelle de Chislehurst dans le monument préparé pour les recevoir à Farnborough.

La décoration Legrand dans l'affaire Wilson

Paris, 9 janvier, 10 h. 55. — On rapporte qu'aussitôt après que l'incident relatif à la décoration de M. Legrand a été connu, M. Gaussorgues, rapporteur de la commission d'enquête à la Chambre, a demandé communication du dossier relatif à cette nomination.

Il aurait trouvé dans ce dossier une seule recommandation ; celle du général Boulanger.

La nouvelle affaire Wilson

Paris, 10 janvier, 12 h. 25. — On assure, à la dernière heure, qu'en réalité M. Wilson n'a subi aujourd'hui aucun interrogatoire.

Des tentatives désespérées sont faites pour que la nouvelle affaire soit enterrée comme la précédente.

Le jubilé du Pape

Rome, 9 janvier. — Au pèlerinage d'aujourd'hui et d'hier, plus de 500,000 francs ont été remis par les pèlerins, au Pape.

Après le consistoire, le Souverain Pontife a reçu le pèlerinage français qui était très nombreux. Tous ont pu voir le Pape.

L'enthousiasme était grand.

Les troupes russes en Pologne

Varsovie, 9 janvier. — On poursuit activement les travaux de fortification de Dubno et de Howno ; mais tous les mouvements de troupes ont complètement cessé.

L'ouverture de la session ordinaire de 1888

Paris, 9 janvier. — La Chambre devra demain consacrer sa première séance aux élections du bureau. La réélection de M. Floquet ne laisse aucun doute et aucun concurrent ne lui sera opposé. On ne prévoit de compétition que pour les postes de questeurs.

La commission d'enquête

Paris, 9 janvier. — La commission d'enquête se réunira mercredi pour continuer la lecture des rapports sur les affaires particulières dont elle est saisie depuis quelques jours. Elle a reçu encore de nouvelles dénonciations pendant les vacances.

Le président a l'intention de proposer à la commission de fixer une date à partir de laquelle elle ne recevra plus aucune plainte ni dénonciation afin de ne pas s'éterniser et se transformer en une commission permanente.

L'affaire Wilson

Paris, 9 janvier. — M. Viguand, juge d'instruction, tient à terminer aujourd'hui même son enquête sur l'affaire Wilson, — dût-il y passer une partie de la nuit.

M. Wilson a subi deux interrogatoires cet après-midi, à l'issue desquels, M. Viguand a conféré avec le procureur de la République.

Le bruit court que M. Wilson a quitté Paris

On lit dans *Paris* :

« Le bruit court, dans les couloirs de la Chambre, que M. Wilson a quitté Paris hier soir. Il est inutile d'ajouter que nous ne croyons pas ce bruit actuellement fondé. »

M. Carnot au Champ-de-Mars

Paris, 9 janvier. — Le président de la République a visité aujourd'hui, dans l'après-midi, les chantiers de l'Exposition universelle de 1889.

M. Carnot, accompagné de sa maison militaire, a été reçu à deux heures et demie, à l'entrée principale, avenue Rapp, par MM. Dautresme, ministre de l'agriculture et du commerce, les directeurs généraux et les hauts fonctionnaires de l'administration.

Le directeur des travaux a souhaité la bienvenue au chef d'Etat. M. Berger a donné, sur l'avancement des travaux, des détails techniques qui ont beaucoup intéressé le président.

Un wagon spécial a ensuite emporté M. Carnot, le général Brugère et le colonel Lichtenstein, à la tour de trois cents mètres.

Le chef de l'exploitation a remercié de sa bienveillante visite le président de la République, qui a promis de revenir visiter, de temps à autre, les travaux.

La mort du romancier Maquet

Une dépêche de Seine-et-Oise annonce la mort de M. Auguste Maquet, le romancier et auteur dramatique bien connu. Il avait collaboré à plusieurs œuvres d'Alexandre Dumas père — romans et pièces de théâtre — entre autres, la *Dame de Monsoreau*, *Monte-Christo* et les *Mousquetaires*. Parmi les œuvres personnelles de Maquet, il faut la *Belle Gabrielle* et la *Maison du baigneur*. Maquet était né en 1813.

L'Angleterre et la triple alliance

Londres, 9 janvier. — Vous pouvez démentir le bruit que l'on met en circulation sur l'entrée de l'Angleterre dans la triple alliance; l'Angleterre a gardé sa liberté d'action. Tout en échangeant des vues avec l'Allemagne, sur les éventualités de l'avenir, l'Angleterre n'a pris aucun engagement. Il ne pouvait en être autrement.

La solution du conflit franco-italien

Paris, 9 janvier. — Malgré les assertions des journaux italiens, je puis vous confirmer mes renseignements d'hier : le conflit franco-italien a reçu une solution.

La France s'est montrée dans cette affaire aussi calme qu'énergique; ne doutant pas un seul instant des intentions du gouvernement italien, elle avait laissé à son choix la satisfaction à donner M. Crispi a fait offrir par le général Ménabréa, le déplacement du juge de paix, sans aucune condition. Le gouvernement français a accepté. On peut dès lors considérer les difficultés comme définitivement aplanies.

Le cardinal Rampolla grand'croix de la Légion d'honneur

Rome, 9 janvier. — M. Lefebvre de Behaine, accompagné de tout le personnel de l'ambassade est allé remettre officiellement au cardinal Rampolla le brevet et les insignes de grand-croix de la Légion d'honneur.

Un consistoire semi public pour la canonisation. — Les funérailles du général Kanzler.

Rome, 9 janvier. — Un consistoire semi-public a eu lieu aujourd'hui comme acte préparatoire de la canonisation.

Le Souverain Pontife a ouvert la cérémonie par une allocution, rappelant sommairement les actes de la vie des Bienheureux et demandant à ce sujet, le vote librement exprimé des pasteurs de l'Eglise.

Les cardinaux, les archevêques et les évêques ont lu ensuite leur vote écrit; les évêques orientaux ont écrit leur vote dans leur propre langue en l'accompagnant d'une traduction latine.

Les suffrages ayant été recueillis, le doyen des protonotaires apostoliques, prosterné devant le trône pontifical, a déclaré que procès verbal de la cérémonie serait rédigé, ajoutant en s'adressant aux camériers secrets qui entouraient le Souverain Pontife : *Conficimus, vobis testibus.*

Le Pape a donne ensuite sa bénédiction à l'assistance.

Les funérailles du général Kanzler ont attiré à l'église de Sainte-Madeleine, toute l'élite de la société romaine. L'église était comble.

C'est le général de Charette qui a reçu le corps au cimetière.

Une messe anniversaire pour Victor Emmanuel à Rome

Rome, 9 janvier